Les distinctions de la Renaissance Française.

Les médailles.

Quatre catégories identifiées chacune par un ruban de couleurs.

Trois échelons hiérarchiques classiques : bronze, argent, or.

Formats ordonnance et miniature.



Médaille de La Renaissance Française (ruban rouge aux liserés bleus). Services éminents et exceptionnels.

Exigence:

- pour le bronze, être déjà titulaire

d'une distinction d'Etat.

d'une médaille d'argent des autres catégories de médailles de la RF

- pour l'argent, être déjà titulaire

d'une croix d'officier dans un ordre d'Etat ou d'une médaille d'or des autres catégories de médailles de la RF.

-pour l'or être déjà titulaire

-d'une croix de commandeur dans un ordre d'Etat ou de deux médailles d'or des autres catégories de la RF

Conditions non exigées des titulaires de la Légion d'honneur ou de l'Ordre national du Mérite.



Médaille du Rayonnement culturel (ruban lilas aux filets blancs).

Pour services distingués dans les domaines suivants :

langue française,

lettres,

beaux-arts.

sciences et techniques,

métiers d'art.

défense et mise en valeur du patrimoine (richesses artistiques,

traditions populaires, etc.).



Médaille de Solidarité et Valeur (ruban sinople aux liserés tricolores).

Pour les personnes qui se distinguent par leur dévouement

au service du public,

à des œuvres sociales à caractère caritatif, philanthropique, civique ou sportif.

à la préservation du cadre de vie.



Médaille des Valeurs francophones (ruban cyclamen aux liserés orange).

Pour les personnes qui se dévouent

au développement ou au resserrement des liens linguistiques et culturels entre la France et les pays ayant la langue française en

au développement de la langue et de la culture françaises dans leur pays.

Promotions et règles d'attribution des médailles de la Renaissance Française.

Une Commission nationale instruit les dossiers présentés par les responsables de délégation.

Décision finale par le bureau directeur national de la RF (juge suprême dans tous les cas de figure).

2 promotions annuelles (mai et novembre)

Règles d'attribution.

Les dossiers de candidature sont à **adresser au plus tard** le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de l'année en cours.

Délai de cinq ans entre des attributions successives à une même personne.

Délai réduit en cas de services exceptionnels.

Retrait de la médaille en cas de faute grave.

Des droits de chancellerie fixés par le conseil d'administration du Siège central à régler.

Du formulaire de proposition à la décision finale.

Renseignements à fournir.

Nom – prénom – date et lieu de naissance – profession – nationalité – Adresse.

Choix de la catégorie de médaille.

Services rendus dans la catégorie demandée – joindre CV et références.

Associations dont fait partie le candidat – fonctions et durée des services.

Distinctions d'Etat dont le candidat est déjà titulaire (dates),

Distinctions de la Renaissance Française déjà obtenues (dates).

Une synthèse des informations collectées est réalisée au niveau de la Délégation Nord/Pas-de-Calais

qui statue sur l'échelon sollicité (bronze, argent ou or) dans la catégorie demandée.

La proposition est envoyée à la commission supérieure des récompenses de la Renaissance Française qui décide en dernier ressort.

Les prix littéraires de la Renaissance Française.

Le prix La Renaissance Française de l'Académie des Sciences d'Outre-mer

Pour « un ouvrage ou des travaux mettant en valeur la langue, la littérature françaises ou la culture francophone, en France ou à l'étranger ».

Prix de 1 000 Euros + diplôme de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

Le prix du roman de La Renaissance Française

Il couronne l'œuvre d'un écrivain dont le français n'est pas la langue maternelle.

Jury constitué d'auteurs de différentes nationalités dont le français n'est pas la langue maternelle.